

DÉLIBÉRATION N° CA- 17-20 du 29 juin 2017

relative à l'augmentation du plafond d'autorisation de programme allouée à l'appel à projets Ecophyto II 2016

Le Conseil d'administration

Vu le 10^{ème} programme révisé (2013-2018) de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu le dossier de la réunion du 29 juin 2017,

Vu la délibération n° CA 16-18 du 7 juillet 2016 relative au lancement d'un appel à projets « Ecophyto II »

DÉLIBÈRE

Article unique

L'enveloppe de l'autorisation de programme allouée à l'appel à projets « Ecophyto II - 2016 » est augmentée de 440 000 €, portant cette enveloppe à **3 440 000 €**.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie**


Patricia BLANC

**Le Président
du Conseil d'administration**


Par délégation
Samuel BOUQUET
Vice-président